

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

Délibération n°2025.12.264

Eurekatech Technopole : avenant n° 1 à la convention d'objectif 2025

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2025

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **50**

Nombre de pouvoirs: **22**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents : Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Francis LAURENT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Sandrine JOUINEAU à Fadilla DAHMANI, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER à Charlène MESNARD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

Excusé(s): Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.12.264**

Rapporteur : Monsieur ROY

EUREKATECH TECHNOPOLE : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIF 2025

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux : [30103 -3) ENTREPRENARIAT]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Formation professionnelle et enseignement supérieur

ODD 8 : Développement d'activités durables dans les entreprises, innovation

ODD 17 : Partenariats multi-acteurs, renforcement des capacités d'initiatives des acteurs, coopérations scientifiques et technologiques

Par délibération n°87 du conseil communautaire du 28 mai 2025, la convention d'objectifs 2025 pour le versement d'une subvention annuelle de 80 000 € à l'association Eurekatech Technopole a été approuvée.

Cette convention précise que 2025 est une année de transition avec le recrutement d'un nouveau directeur, pris en charge financièrement par GrandAngoulême.

Le nouveau directeur d'Eurekatech Technopole a pris ses fonctions au 1^{er} septembre 2025.

En conséquence, il est proposé de passer un avenant à la convention d'objectifs 2025 afin d'actualiser le montant de la subvention versée par GrandAngoulême.

Conformément à l'article 2.1 de la convention, la subvention annuelle est augmentée de 26 172 € et le montant total de la subvention pour l'année 2025 s'élève à 106 172 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2025 entre la communauté d'agglomération de GrandAngoulême et l'association EUREKATECH Technopole.

D'APPROUVER le versement d'une subvention complémentaire de 26 172 € à l'association EUREKATECH Technopole.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer l'avenant correspondant.

Pour : 72	APRES EN AVOIR DELIBERE
Contre : 0	LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Abstention : 0	A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Non votant : 0	ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE



**AVENANT 1 A LA CONVENTION 2025
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME
ET L'ASSOCIATION TECHNOPOLE GRANDANGOULEME CHARENTE EUREKATECH**

Vu la convention d'objectifs entre GrandAngoulême et Eurekatech Technopole pour l'année 2025, signée en vertu de la délibération n°87 du conseil communautaire du 28 mai 2025 ;

ENTRE

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, domiciliée 25 boulevard Besson Bey, 16 000 ANGOULEME et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, agissant en vertu de la délibération n°2025.12.XXX du conseil communautaire du 18 décembre 2025, ci-après dénommée GrandAngoulême, d'une part

ET

L'association Technopole GrandAngoulême Charente – EUREKATECH, Parc d'activité du Grand Girac - Saint-Michel – représentée par Monsieur Joël DENIS-LUTARD, identifiant siret du siège 835 093 758 000 18, ci-après dénommée le bénéficiaire, d'autre part,

Vu la convention d'objectifs 2025,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article unique : Modification de l'article - Nature et étendue du soutien de GrandAngoulême

L'article 2.1 – "Un soutien en numéraire" est rédigé de la façon suivante :

« 2025 est une année de transition car l'association a recruté son nouveau directeur avec une prise en charge financière de GrandAngoulême par transfert de la masse salariale du directeur anciennement agent de GrandAngoulême.

Le nouveau directeur d'Eurekatech Technopole a pris ses fonctions au 1^{er} septembre 2025. En conséquence, son salaire sera pris en charge pour une période de 4 mois soit du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025 par GrandAngoulême.

La subvention octroyée par GrandAngoulême sera augmentée de 26 172 €.

Le montant total de la subvention pour l'année 2025 s'élève donc à 106 172 €. »

Les autres dispositions de la convention qui n'ont pas été modifiées demeurent inchangées.

Fait à ANGOULEME en deux exemplaires originaux, le

Pour le bénéficiaire
Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251218-2025_12_264-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 26/12/2025

Publication : 26/12/2025

Pour GrandAngoulême,
Le Président

Xavier BONNEFONT